



CONTRAT DE RESERVATION

ELEVAGE CANIN DES FUSIONS DU VERDON N° Producteur : 836252 N° Siret : 895.256.006.00019

Mme WACQUET ELODIE 1927 Route de l'Europe 83690 Salernes – Tel 06 74 56 85 33

www.desfusionsduverdon.chiens-de-france.com

Mr - Mme

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

E-MAIL : **TELEPHONE :**

Atteste sur l'honneur vouloir réserver un chiot de race CANE CORSO

Sexe : **Couleur :**

Date de naissance : (Disponible dès 8 semaines)

Puce(e), Primo – Vaccine(e) – Vermifuge(e)

NOM DU PERE : TOBLERONE SANGUE MAGNIFICA

NOM DE LA MERE : OXY DES DEESSES DU TEMPLE

PRIX DE VENTE POUR UN PARTICULIER – Chien destiné à la compagnie : 1500 €

ACOMPTE VERSE : (en chiffres et en lettres) **DATE :**

CHEQUE N° :

(Acompte de minimum 500€ pour un particulier, en cas de désistement de l'acheteur les sommes seront gardées à titre de dédommagement, la totalité du prix du chiot sera payé maximum lors du départ de celui-ci, en cas d'un dernier paiement par chèque il devra être encaissé 72h avant le départ du chiot).

Le choix du chiot se fera dès 6 semaines. L'éleveuse se réserve le 1er choix femelle.

A :

Le :

BON POUR ACCEPTATION LU ET APPROUVE

LE VENDEUR

L'ACHETEUR

CONDITIONS DE VENTE :

Acompte : Lie entièrement les parties qui ne peuvent plus se dégager de la vente.

L'acheteur est tenu de payer l'intégralité du prix, le vendeur est tenu de le livrer.

Si pour une raison indépendante de la volonté de l'éleveuse (le chiot ne peut pas être livré (décès ou maladie), celle-ci s'engage à rembourser le dépôt.

L'acheteur garantit qu'il n'agit pas en qualité d'intermédiaire d'un tiers tel qu'il soit. S'il s'avère être le cas, le contrat de vente ou la réservation serait immédiatement rompu(e) et l'éleveuse serait libre de reprendre ou faire reprendre le chiot ou chien, les sommes versées ne seraient pas restituées à l'acheteur. Les frais engagés pour le retour du chiot (ou chien) chez son éleveuse resteraient à la charge exclusive de l'acheteur.

Si l'acheteur ne peut plus garder son chiot (ou chien) quel que soit le motif où l'âge du chien, il s'engage à en aviser son éleveuse qui reste prioritaire sur la reprise de ce dernier.

En aucun cas, il ne le revendra ou le cédera à une tierce personne.

L'acheteur s'engage à prendre possession du chiot entre 8 et 9 semaines, passée cette limite l'acheteur s'engage à verser un supplément au vendeur.

En cas de confinement, des solutions seront trouvées mais également en cas de départ en vacances estivales.

Fait en double exemplaires

A :

LE :

BON POUR ACCEPTATION LU ET APPROUVE

LE VENDEUR

L'ACHETEUR

